

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2011

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-
Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absente excusée : Mme LAUSECKER Geneviève (pouvoir à M. Fleck A.)

Absent : M. GLASSER Arnaud

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue les élus et le représentant des DNA.

Il félicite Mme Munchenbach-Keller pour la naissance de son petit-fils.

Il rappelle les dates suivantes :

- Commission Urbanisme/PLU : réunion le mardi 26 avril 2011 à 18h00
- Réunion publique : vendredi 06 mai 2011 à 20h00
- Rencontre Vimbuch : samedi 21 mai 2011

17 élus représentés, 16 élus présents : le quorum est atteint.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Approbation du PV de la séance du 08 mars 2011
 3. Approbation des comptes de gestion 2010 du Trésorier
 4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2011
 5. Adoption du budget primitif principal 2011
 6. Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2011
 7. Approbation du budget 2011 du service de l'assainissement
 8. Marché de fournitures de bureau : attribution du marché
 9. Logiciel de gestion du cimetière : attribution du marché
 10. Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Région de Brumath : contribution de la Commune de Mommenheim
 11. Imputation en section d'investissement de certaines dépenses
 12. Mise en œuvre d'un programme de lutte contre les coulées d'eau boueuse
 13. RD421 : informations sur la suite des démarches
 14. PLU : présentation des conclusions du commissaire enquêteur
 15. Création d'un emploi de rédacteur chef
 16. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
 17. Rue du Moulin : état d'avancement et travaux supplémentaires
- Divers
Communications
Dates à retenir

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mademoiselle Anne CHOLET, secrétaire de la présente séance.

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
17 voix POUR***

2. Approbation du PV de la séance du 08 mars 2011

M. Arnaud GLASSER entre à 20h10

Le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 08 mars 2011.
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 mars 2011 par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : M. Fleck A., Mme Lausecker G., M. Muller E.

3. Approbation des comptes de gestion 2010 du Trésorier

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider rappelle l'approbation des comptes administratifs 2010 lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2011.

Elle précise que les comptes de gestion du trésorier sont l'exact reflet des comptes administratifs.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des comptes de gestion présentés par le Trésorier Principal de Brumath pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

CONSIDERANT que les opérations comptables ont été exactement décrites,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et des budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ▶ **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- ▶ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération est approuvée par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : M. Fleck A., Mme Lausecker G.

4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2011

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider informe les élus que la Commission des Finances s'est réunie le 07 avril 2011.
La commission a examiné les propositions relatives aux taux et aux budgets. Elle a émis un avis favorable.

Mme Schneider explique les nouvelles dispositions fiscales consécutives à la suppression de la taxe professionnelle.

Elle rappelle le montant des recettes fiscales 2010 : 254 664 €.

Elle informe les élus que le département ne percevra plus de taxe d'habitation et que le taux du Département est désormais inclus dans le taux communal portant ce dernier à 7,78 %.

A la demande de M. Glasser, Mme Schneider indique que les citoyens ne vont pas payer plus de taxe d'habitation. C'est la répartition qui diffère.

Elle précise qu'avec les taux de référence 2011 suite à la réforme fiscale, le montant total des recettes serait d'environ 380 000 € desquels il faut déduire 123 777 €.

Cette somme correspond au montant que doit reverser la Commune au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources qui compense les pertes de recettes de certaines collectivités constatées après la réforme.

Mme Schneider indique que cette somme de 123 777 € sera versée chaque année jusqu'en 2015.

Sans augmentation des taux d'imposition, le montant total des recettes s'élève à 256 650 €.

A la demande de Mme Jaeck, Mme Schneider précise que le FNGIR est en quelque sorte un pot commun dans lequel les communes bénéficiaires versent un montant au profit des communes déficitaires.

A la demande de Mme Mathern, Mme Schneider précise que ce montant est notifié par les services de l'Etat.

A la demande de M. Gwiss, Mme Schneider précise que le Département aura d'autres recettes qui n'ont pas été détaillées.

Elle précise que les bases sont réévaluées de 2%.

Lors de sa réunion du 7 avril 2011, la Commission des Finances a retenu la proposition d'une augmentation de 1% comme c'est le cas depuis 2008.

Elle précise les nouveaux taux des taxes :

- La taxe d'habitation passe de 7,78% à 7,86%
- La taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 3,50% à 3,54%
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 16,13% à 16,29%
- la Cotisation Foncière des Entreprises passe de 9,92% à 10,02%

Le Maire précise qu'un point d'augmentation de la fiscalité représente une recette supplémentaire d'environ 3 000 €.

A la demande de Mme Jaeck, Mme Schneider répond qu'elle suppose que les services de l'Etat rédigeront une notice explicative à l'appui des avis d'imposition envoyés aux contribuables.

Le Maire précise qu'une explication sera apportée dans le bulletin municipal et via le site Internet.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

Considérant le résultat global de l'exercice 2010,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2010,

VU les engagements de la municipalité pour l'exercice 2011,

DECIDE de fixer les taux des contributions directes comme suit :

↳ Taxe d'habitation	7,86 %
↳ Taxe foncière bâtie	3,54 %
↳ Taxe foncière non bâtie	16,29 %
↳ Cotisation foncière des entreprises	10,02 %

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 VOIX POUR***

5. Adoption du budget primitif principal 2011

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider informe les élus que la Commission des Finances qui s'est réunie le 07 avril 2011 a examiné les projets 2011 du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement.

Mme Schneider donne lecture des dépenses de fonctionnement du budget principal 2011.

Pour l'article 6122 « Crédit bail », Mme Schneider précise que la baisse prévue à cet article est due à l'acquisition du nouveau copieur.

Pour l'article 61521 « Terrains », Mme Schneider précise que la baisse prévue à cet article est due au fait qu'il n'y ait plus de vérifications de concessions funéraires à réaliser.

L'article 617 comprend l'étude réalisée par le cabinet Schell pour le plan de sauvegarde communal, l'étude réalisée par le SDAU pour le lotissement Kehlen et une somme destinée à la réalisation d'études sur la RD421.

Pour l'article 6184 « Versement à des organismes de formation », Mme Schneider informe les élus que cet article comprend les dépenses relatives au financement du permis poids lourds pour un agent communal.

Pour l'article 6226 « Honoraires » Mme Schneider informe les élus que cet article comprend les dépenses relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme par le SDAU : 5 580 € pour 2010 et 2011.

Pour l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », Mme Schneider précise que le CCAS prend en charge les frais de restauration pour la fête des aînés.

Pour l'article 64168 « Autres emplois d'insertion » Mme Schneider précise qu'il s'agit de la création d'emplois aidés.

Pour l'article 6574 « Subventions », Mme Schneider indique que le montant de 12 000 € tient compte de la réduction de la subvention versée à l'OMS. Elle rappelle que la Commune a réalisé l'acquisition de bâches pour le compte de l'OMS en 2010.

A la demande de M. Muller, Mme Schneider explique que les dépenses imprévues sont une enveloppe dans laquelle il est possible de puiser tout au long de l'année en cas de besoin par émission d'un certificat administratif signé par le Maire.

Aucune question n'est posée.

Mme Schneider donne lecture des recettes de fonctionnement du budget principal 2011.

Pour l'article 70878 « Remboursement de frais », Mme Schneider précise qu'il s'agit des remboursements de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Pour l'article 7788 « Remboursement de sinistres », Mme Schneider indique que ces sommes sont déjà payées.

Pour l'article 6419 « Remboursement sur rémunération du personnel », Mme Schneider précise qu'il s'agit d'une évaluation.

Le total des recettes est de 942 838 €.

Il en résulte un autofinancement de 251 155 € (article 023).

Aucune question n'est posée.

Mme Schneider donne lecture des dépenses d'investissement du budget principal 2011.

Pour l'article 202 « Frais documents d'urbanisme », Mme Schneider indique que cet article comprend les montants dus au SDAU pour l'étude du PLU ainsi que les montants pour des publications nécessaires au PLU.

L'article 2111 « Acquisitions de terrains » comprend les frais pour l'acquisition de terrains déjà réalisés.

L'article 2128 « Autres agencements » comprend les travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse, la maîtrise d'œuvre de ces travaux, l'aménagement du rond point et des travaux de remise en état de l'ancienne station d'épuration.

A la demande de Mme Munchenbach-Keller, M. Mittelhaeuser donne quelques précisions sur les travaux à envisager à l'ancienne station d'épuration.

L'article 21311 « Hôtel de ville » comprend les travaux de changement des fenêtres du bâtiment de la mairie dans le cadre de travaux d'économie d'énergie.

L'article 21312 « Bâtiments scolaires » comprend les frais dus pour les travaux de toiture de l'école.

L'article 21318 « Autres bâtiments publics » comprend l'étude et les travaux d'isolation acoustique réalisés à la Synagogue, les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux, des travaux au niveau des installations sportives et des travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP.

L'article 2151 « Réseaux de voirie » comprend des dépenses pour l'aménagement de la route de Haguenu.

L'article 21533 « Réseaux câblés » comprend l'enfouissement des lignes téléphoniques de la rue du Moulin.

L'article 2182 « Matériel de transport » concerne le changement du véhicule de la commune.

L'article 2183 « Acquisition matériel de bureau » comprend le changement des 3 postes informatiques de la mairie et l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière.

L'article 2188 « Autres » est réservé à l'acquisition de matériels techniques : la saleuse, l'acquisition de bâches, le remplacement de la petite tondeuse, l'achat de 2 défibrillateurs.

Les dépenses d'investissement est prévu à hauteur de 998 520 €.

A la demande de Mme Heitz, le Maire précise que les travaux d'aménagement du cimetière ne sont pas prévus au budget 2011. Il explique le problème posé par la dimension de la serre.

M. Mittelhaeuser indique que l'emplacement actuel de la serre est appréciable pour ceux qui y travaillent.

A la demande de Mme Munchenbach-Keller, M. Mittelhaeuser précise que l'aménagement souhaité est d'envergure et que cette année la priorité n'a pas été donnée à cette installation.

M. Kuhn est d'accord pour privilégier la lutte contre les coulées de boues.

M. Fleck rappelle l'importance du coût d'achat du terrain anciennement « Krauth ». Le Maire rappelle que l'ancienne équipe municipale avait inscrit ce terrain de 18 ares en emplacement réservé. Lorsque le propriétaire a souhaité vendre ce terrain, il a été décidé que la commune l'achèterait.

M. Fleck aurait souhaité que la commune acquière l'ensemble du terrain. Il déplore que ce terrain ne serve à rien ou presque puisque seules quelques centaines de fleurs y poussent.

M. Kuhn demande à ce que la polémique cesse.

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 18 ares en plein centre du village et que la destination de ce terrain pourra être définie ultérieurement.

Mme Schneider donne lecture des recettes d'investissement du budget principal 2011.

L'article 10222 « FCTVA » correspond à la récupération de la TVA sur les investissements réalisés en 2009.

A la demande de M. Glasser, Mme Schneider indique que le montant de l'article 10223 « TLE » a été notifié à la commune.

Pour équilibrer la section d'investissement, l'emprunt est nécessaire à hauteur de 300 000 € (article 1641).

A la demande de Mme Heitz, Mme Schneider précise que le financement de l'acquisition du bâtiment du SDEA sera inscrit au budget 2012.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif principal 2011 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

ARRETE, pour 2011, le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

➤Dépenses	942 838 €
➤Recettes	942 838 €

Section d'investissement

➤Dépenses	998 520,47 €
➤Recettes	998 520,47 €

***La délibération est approuvée par 16 voix POUR
et 2 ABSTENTIONS : M. Fleck A., Mme Lausecker G.***

6. Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2011

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider indique les montants votés en 2010 concernant la redevance d'assainissement :

- 80 €/an HT pour la part fixe,
- 1 €/m3 HT pour la part variable.

La proposition pour l'année 2011 est de maintenir la part fixe à 80 € et d'augmenter de 1% la part variable pour la fixer à 1,01 €/m3. Cette augmentation de 1% représente une recette de 1 000 €.

Mme Schneider précise le montant versé au SICTEU au titre de la contribution pour le traitement des eaux usées en 2010 : 125 256 € HT.

Elle rappelle aux élus la règle qui consiste à ne pas financer les dépenses de fonctionnement par l'emprunt.

A la demande de M. Glasser, Le Maire rappelle que ce sont les communes qui versent au SICTEU le coût du fonctionnement de la station d'épuration.

M. Klein précise aux élus que le SICTEU va se transformer en SIVOM.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU la participation demandée en 2011 par le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et Environs,

VU le projet de budget présenté par le Maire,

Considérant le résultat global de l'exercice 2010 du service de l'assainissement,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2010,

DECIDE

- ↳ de porter, pour l'exercice 2011, le taux de la redevance en vigueur à **1,01 €** hors taxes le m³,
- ↳ de maintenir à **40 €** hors taxes par semestre la part fixe par abonné.
- ↳ de porter la taxe pour économie de fausse septique à :
 - 1200 euros** pour une maison individuelle,
 - 900 euros** pour chaque logement d'un immeuble collectif.

CONFIRME que la base d'imposition à la part fixe est assise sur les caractéristiques du branchement, soit une part fixe par foyer-usager et des parts fixes multiples pour un immeuble ou un branchement collectif.

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR***

7. Approbation du budget 2011 du service de l'assainissement

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement 2011. Pour l'article 658 « Charges diverses de gestion courante », Mme Schneider précise que cet article comprend la contribution à verser au SICTEU et le coût de la gestion des abonnés à verser au SDEA. Elle précise que le déficit de fonctionnement grève le virement à la section d'investissement.

Mme Schneider donne lecture des dépenses et recettes d'investissement du budget de l'assainissement 2011. Pour l'article 21532 « Réseaux d'assainissement », il s'agit de travaux d'assainissement de la rue du Moulin. L'article 2154 « Matériel industriel » comprend le renouvellement de poteaux d'incendie.

Aucune question n'est posée.

Mme Schneider donne lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, vu les dépenses d'assainissement à couvrir en 2011, par la redevance d'assainissement :

ARRETE le budget primitif 2011 du service de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

➤Dépenses	282 373 €
➤Recettes	282 373 €

Section d'investissement

➤Dépenses	234 361,17 €
➤Recettes	234 361,17 €

*La délibération est approuvée par 16 voix POUR
et 2 ABSTENTIONS : M. Fleck A., Mme Lausecker G.*

8. Marché de fournitures de bureau : attribution du marché

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente le dossier de la consultation pour le marché de fournitures de bureau aux élus.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 08 février 2011 approuvant le projet de marché à bons de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau, papier, enveloppes, consommables et périphériques informatiques pour un montant estimatif limité de 1 000 à 5 000 € HT pour la période 2011-2014 et décidant du lancement de la consultation d'entreprises.

Le Maire présente les résultats de la consultation :

	AMPERE	LYRECO	BURO+
Délais et modalités de livraison 20%	24h à plus 20	24h à plus 20	24h à 72 h 20
Prix 80%	2835,79 € HT 67,5	0	2392,81 € HT 80
Total des Points	87,5	0	100
Résultat Final	2	Incomplet	1

Il propose de décider de l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché de fournitures de bureau à l'entreprise BURO+, 15 avenue de Wissembourg 67500 HAGUENAU pour un montant annuel estimatif de 2 392,81 € HT,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le marché à bons de commande 2011-2014 pour l'acquisition de fournitures de bureau, papier, enveloppes, consommables et périphériques avec l'entreprise BURO+ de Haguenau.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR*

9. Logiciel de gestion du cimetière : attribution du marché

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente le résultat de la consultation pour le marché d'acquisition du logiciel de gestion du cimetière. 5 sociétés ont répondu et présenté 6 offres. Il rappelle les critères retenus :

- la reprise et l'intégration des données actuelles
- la qualité et le coût de la maintenance
- le prix

Il présente le coût du logiciel proposé par chaque société et le coût de la maintenance sur 5 ans puis 10 ans.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 11 janvier 2011 approuvant le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Le Maire présente les résultats de la consultation :

	Reprise et intégration des données actuelles (10%)			Qualité et coût de la maintenance (20%)			Prix (70%)			Résultat	
	Coût	Classement	Points attribués	Coût	Classement	Points attribués pondérés	Coût	Classement	Points attribués pondérés	Points Totaux	Classement
Com'est	2 100,00 €	5	5	250,00 €	3	6	750,00 €	1	7	18	1
3DOUEST	4 400,00 €	6	6	142,50 €	2	4	1 450,00 €	2	14	24	2
Segilog	1 200,00 €	4	4	510,00 €	4	8	400,00 €	3	21	33	3
JVS (2)	1 576,00 €	2	2	750,00 €	6	12	2 955,94 €	4	28	42	4
Berger Levrout	1 500,00 €	1	1	531,51 €	5	10	3 399,00 €	5	35	46	5
JVS (1)	1 576,00 €	2	2	117,00 €	1	2	3 995,94 €	6	42	46	6

Il propose de décider de l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière à la société COM'EST, 1 rue Gambinus 67190 MUTZIG,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2011,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR*

10. Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Région de Brumath : contribution de la Commune de Mommenheim

Rapporteur : le Maire

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le 12 juin 2010 s'est tenu à Mittelschaeffolsheim le 1er séminaire de la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Les Maires, leurs Adjoints, les Délégués Communautaires, se sont ainsi retrouvés pour une matinée de travail afin de poser un « regard sur le territoire ».

Les travaux des élus ont porté sur six « éléments de regards » :

1. l'enfance et la jeunesse
2. les fonctions économiques
3. la solidarité et la santé
4. l'habitat, le transport et les déplacements
5. l'environnement

6. la vie sociale et culturelle.

Les 6 thèmes énumérés ci-dessus ont été appréhendés à travers plusieurs angles d'approche. Pour chacun d'entre eux, les participants ont été invités à répondre aux questions suivantes :

- Comment les questions liées à la thématique sont-elles prises en compte sur le territoire ?
- Constatez-vous des manques, des lacunes ? Quels sont les besoins auxquels il conviendrait de répondre ?
- Quelle est l'échelle pertinente pour y répondre (la commune, la communauté de communes...) ? Quel est le bon niveau pour la réflexion ? Pour l'action ?

Le séminaire s'est achevé par une synthèse générale qui a permis de mettre en lumière un certain nombre de problématiques pour chaque thème, parmi lesquelles :

1. L'enfance et jeunesse → l'offre en matière de garde pour la petite enfance
2. Les fonctions économiques → le maintien des commerces et de l'artisanat dans les villages
3. La solidarité et la santé → la nécessité de développer l'aide et l'information aux aidants
4. L'habitat, transport et déplacement → les difficultés de déplacements des personnes non motorisées (jeunes et seniors)
5. L'environnement → la préservation de l'environnement (eau, déchets...)
6. La vie sociale et culturelle → la vie associative et le bénévolat

L'objectif de cette matinée était d'amorcer la réflexion, de dresser un état des lieux sommaire, afin d'identifier les atouts et les contraintes du territoire.

A l'issue de cette rencontre, la Communauté de Communes a élaboré un document reprenant pour chaque thème les données de cadrage et la synthèse des tables rondes.

Un exemplaire de ce document intitulé « Les actes du séminaire du 12 juin 2010 » a été présenté lors de la séance du Conseil de Communauté le 15 décembre 2010.

A cette occasion, le Conseil de Communauté a décidé :

- de porter les conclusions du séminaire à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire,
- de poursuivre la réflexion engagée lors du séminaire en élargissant le débat.

Ainsi, début janvier 2011, le Président de la Communauté de Communes a transmis les actes du séminaire à l'ensemble des conseillers municipaux des 10 communes et a demandé à tous les Maires d'organiser un débat avant le 15 avril 2011 au sein de leur conseil municipal respectif.

A l'issue de cette consultation, la Communauté de Communes pourra, sur la base des synthèses transmises par les communes, dégager les pistes de réflexions qu'il conviendra d'approfondir. Des réunions thématiques pourront alors être organisées auxquelles seront associées des experts pour chaque domaine (Conseil Général, services extérieurs de l'Etat, monde associatif...).

Pour l'heure, l'objectif de cette première phase est de faire remonter à la Communauté de Communes, le ressenti et les attentes des élus communaux.

Les élus du Conseil Municipal de Mommenheim ont été conviés à un débat organisé par la Communauté de Communes de la Région de Brumath le mardi 15 mars 2011.

11 conseillers étaient présents et ont débattu des 6 thèmes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du 15 décembre 2010,

Vu les actes du séminaire du 12 juin 2010 « Regards sur le territoire »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Entendu les débats sur les thèmes suivants

1. l'enfance et la jeunesse
2. les fonctions économiques

3. la solidarité et la santé
4. l'habitat, le transport et les déplacements
5. l'environnement
6. la vie sociale et culturelle.

Autres thèmes :

- Aire de remplissage
- Trafic des poids lourds sur la RD 421

► **APPORTE** la contribution suivante au débat sur le projet de territoire :

THEME 1 : l'enfance et la jeunesse

1. Problème pour la garde d'enfant, même s'il y a encore une solidarité familiale dans ce domaine. Problème du coût de fonctionnement.
2. Des regroupements d'AMAT pourraient être la solution. Promotion du métier à faire.
3. Action pertinente à l'échelle de la Communauté de Communes de la Région de Brumath pour couvrir la tranche 0 à 20 ans.
4. Plusieurs problèmes notés par rapport au périscolaire avec manque de communication de Horizons Jeunes à Mommenheim. Accueil des 3 ans doit être proposé aussi (à voir par rapport aux locaux).
5. L'ouverture du périscolaire avant 8 h nécessite un minimum d'inscrits. Enquête à faire chaque année.
6. Ressent un manque de motivation de Horizons Jeunes.
7. Question d'une section bilingue a été évoquée mais pas de volonté particulière.
8. Favoriser les regroupements pédagogiques pour ne pas construire des écoles partout.

THEME 2 : les fonctions économiques

9. Pas de proposition touristique sur le territoire (sauf si l'archéologie découvre un site à mettre en valeur...).
10. Des demandes pour des implantations de commerces le long de la RD 421.
11. La PDA est en route, mais la localisation de la Zone Intercommunale en haut de la première transversale n'était pas prévu au début en 2002-2003.
12. L'évacuation des eaux en travers de la forêt de Krautwiller avec crainte d'aggraver la situation lorsque la PDA sera aménagée.

Les études sont faites et respectent l'arrêté pris au titre de la loi sur l'eau.

13. Volonté de limiter l'utilisation des sols au détriment des agriculteurs, c'est-à-dire limiter l'urbanisation.

THEME 3 : la solidarité et la santé

14. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la problématique des seniors est aussi importante que celle des juniors.
15. Développer les hébergements temporaires pour soulager les aidants naturels.
16. Besoin de plus d'information et de soutien aux aidants.
17. Favorable à une structure type « Horizons Seniors » dont il faudra définir les missions (à l'échelle de la CCRB) pour la réflexion et l'action.
 - Relais des auxiliaires de vie
 - Aide à domicile
 - Information
18. Pas de besoin de CIAS, chaque commune fait son affaire de l'aide sociale.
19. Développer et encourager la « solidarité horizontale ».

THEME 4 : l'habitat, le transport et les déplacements

20. Problème de déplacements des jeunes pour les loisirs et le sport. Développer le covoiturage.
21. Créer des pistes cyclables intercommunales (CCRB).
22. Pour le PLU plusieurs remarques :
 - La logique intercommunale entre Brumath et les autres communes n'est pas possible,
 - Forte diversité / disparité entre les communes,
 - Mommenheim se situe dans la 3^{ème} couronne de la CUS et la pression va arriver tôt ou tard,

Les problèmes liés au foncier, à la transformation des corps de ferme sera de plus en plus lourde à gérer.

THEME 5 : l'environnement

23. La lutte contre les coulées d'eau boueuse est difficile du fait de la lourdeur des procédures et du nombre des intervenants.
24. L'aspect hydrologique à traiter à l'échelle du SICTEU.
25. Les protections rapprochées (fascines, bandes enherbées) devraient être traitées par la CCRB. On est arrivé à gérer les questions foncières pour la PDA, pourquoi cela ne serait-il pas possible pour les coulées de boue ?
26. Question de solidarité, tout le bassin versant la Zorn est concerné.

THEME 6 : la vie sociale et culturelle

27. Mieux répartir les équipements dans la Communauté de Communes, mais la gestion doit rester communale.
28. Arriver à faire en sorte que les Brumathois utilisent des équipements spécialisés dans les autres communes.
29. Pas de regroupement sportif de clubs à l'ordre du jour.
30. Un terrain de foot synthétique à aménager par la CCRB.

AUTRES SUJETS :

31. Aire de remplissage de produits phytosanitaires sera aménagée à Mommenheim. Elle pourrait être intercommunale (maximum 20 exploitants).
32. Le trafic poids lourds sur la RD 421 dans l'attente du jugement (était une des conditions pour accepter la PDA). La démarche peut paraître contradictoire car d'un côté on attire les camions pour remplir la PDA et de l'autre côté on ne veut pas qu'ils arrivent dans la commune. Néanmoins il est rappelé que l'une des conditions d'acceptation de l'implantation de la PDA était le règlement du problème de la circulation sur la RD421.

► **CHARGE** le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes en vue de sa prise en compte dans la réflexion sur le projet de territoire.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR*

11. Imputation en section d'investissement de certaines dépenses

Rapporteur : le Maire

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire informe les élus de l'installation d'un éclairage automatique à l'extérieur de la Synagogue par l'entreprise REMOND de Wingersheim pour un montant de 317,51 € TTC.

Le Conseil doit décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** que la facture de l'entreprise REMOND, 7 route de Mittelhausen 67170 WINGERSHEIM d'un montant de 317,51 € TTC est imputée en section d'investissement à l'article 21318 du budget primitif principal de l'exercice 2011.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR*

12. Mise en œuvre d'un programme de lutte contre les coulées d'eau boueuse

Rapporteur : M. Mittelhaeuser

M. Mittelhaeuser informe les élus qu'une réunion a eu lieu le 24 mars 2011 avec les représentants du bureau d'études Berest, de la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs et des élus de la Commune.

Le débat a surtout porté sur la mise en place de bandes enherbées.

Il a été convenu que sur les 3 bassins versants 4 hectares de terrain seront dédiés à la mise en place de bandes enherbées ou en semis de blé. Cette mesure fait l'objet de la convention d'entretien de micro-ouvrages de rétention d'eau.

M. Mittelhaeuser donne lecture de cette convention.

A la demande de M. Scherer, M. Mittelhaeuser précise que les agriculteurs extérieurs à la commune ont été conviés à la réunion et sont d'accord avec les termes de la convention.

A la demande de M. Fleck, M. Mittelhaeuser précise que les agriculteurs sont d'accord pour réaliser ces bandes enherbées. Il précise que la convention porte sur une durée de 5 ans.

Le coût annuel pour la commune sera d'environ 4 000 €.

A la demande de M. Glasser, le Maire explique que dans le cadre du remembrement il va proposer d'échanger les chemins d'accès - qui ne seront plus utilisés pour desservir les parcelles remaniées - pour les transformer en bandes enherbées.

M. Bieth propose de mettre à la disposition de la Commune les parcelles dont il est propriétaire.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire expose que pour protéger les habitations du village sinistrées lors des orages répétés, dont le dernier en date remonte au 09-10 juin 2010, il conviendrait de mettre en œuvre un programme de lutte contre les coulées d'eau boueuse.

Ce plan prévoit la mise en place de micro-ouvrages végétalisés destinés à freiner et filtrer les eaux de ruissellement sur les chemins d'eau, provenant des terres agricoles.

Plusieurs ouvrages sont à prévoir sur les sites définis en accord avec la Chambre d'Agriculture et le monde agricole :

- des fascines vivantes, représentant des barrages filtrant composés de fagots de bois doublés d'une haie vivante,
- des fascines mortes consistant à positionner des fagots entre 2 pieux, afin de réaliser un écran de branchage en travers du ruissellement,
- des bandes enherbées.

Le Maire sollicite l'avis des élus sur ce projet et précise que l'installation des micro-ouvrages doit faire l'objet de conventions à signer avec les agriculteurs concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE** le plan de lutte contre les coulées d'eau boueuse tel que présenté par le Maire,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce plan
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'entretien de micro-ouvrages de rétention d'eau dans les parcelles agricoles avec l'exploitant agricole ou son représentant,
- ▶ **CHARGE** le Maire de verser les indemnités correspondantes aux exploitants ayant mis en place les micro-ouvrages sur leurs parcelles.

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR***

13. RD 421 : informations sur la suite des démarches

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que le 1^{er} avril 2009, le Tribunal Administratif de Strasbourg annulait l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2006 portant interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur la RD 421.

A la suite de ce jugement, les élus se sont mobilisés pour demander au Préfet d'interjeter appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Par courrier du 30 juillet 2010, les Maires de Schwindratzheim, Hochfelden et Mommenheim ont sollicité le Préfet pour connaître les suites du recours. Celui-ci a répondu qu'il n'avait pas connaissance de la décision de la Cour d'Appel et qu'il restait attentif au rendu de l'arrêté.

Le Maire rappelle aux élus les résultats des études de comptage des véhicules et de mesures des nuisances acoustiques réalisées sur la RD 421.

Il indique qu'il a présenté ces études aux élus de Schwindratzheim et Hochfelden.

La Commune de Hochfelden a décidé de réaliser ces mêmes études en novembre 2010.

D'un commun accord entre les Maires et Adjointes de ces 3 communes, une audience a été sollicitée auprès du Préfet pour lui présenter les résultats de ces études qui mentionnent des nuisances acoustiques. Dans le cadre du respect de la tranquillité des riverains les Maires souhaitent prendre un arrêté municipal d'interdiction de la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes entre 22h et 06h et le week-end. Cette décision commune sera soumise à l'avis du Préfet.

Mme Munchenbach-Keller fait part de la crainte suivante : le Préfet risque de penser que les nuisances diurnes ne sont pas assez importantes pour être prises en compte.

Le Maire précise que les études lui seront présentées intégralement.

Il insiste pour expliquer que le dossier ne sera pas classé même si un arrêté d'interdiction de circulation de nuit est mis en place.

Cette action ne doit pas entériner le dossier.

M. Ammann informe les élus de l'augmentation du nombre de grumiers passant dans la Commune.

Le Maire en tient compte et fera le point avec le Préfet. M. Bieth précise que la gendarmerie lui a répondu qu'elle ne peut pas verbaliser.

14. PLU : présentation des conclusions du commissaire enquêteur

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010 arrêtant le projet d'élaboration du PLU.

Les personnes publiques associées ont été destinataires du projet afin de rendre leurs avis.

Une fois les avis rendus, le Maire a demandé au Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur.

Celui-ci a réalisé son enquête entre le 28 janvier et 28 février 2011 et rendu son rapport le 29 mars 2011.

Dans ce cadre, il a été décidé avec le SDAU de faire une réunion le mardi 26 avril 2011 à 18h00 en mairie pour statuer définitivement sur le PLU quant aux remarques émises par les personnes publiques associées et réflexions des personnes qui se sont rendues à l'enquête publique.

Le Maire indique aux élus qu'ils devront statuer sur le PLU lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mai.

15. Création d'un emploi de Rédacteur Chef

Rapporteur : le Maire

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'ancienneté acquise par Mme Doris Lienhardt, entrée en fonction dans la collectivité en date du 1^{er} juillet 1982 comme Agent de bureau dactylographe,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2010 portant création du grade de Rédacteur Principal,

VU l'arrêté du 24 mai 2010 portant avancement à l'échelon 05 de son grade de Rédacteur Principal à compter du 01 mai 2010,

Considérant l'avis favorable en date du 29 mars 2011 de la commission administrative paritaire,

Considérant l'arrêté du 1^{er} avril 2011 fixant le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur chef au titre de l'année 2011,

► **DECIDE** de créer un poste de Rédacteur Chef dans la commune de Mommenheim à compter du 1^{er} mai 2011 en remplacement du poste de rédacteur principal.

**La délibération est approuvée par 16 voix POUR
et 2 ABSTENTIONS : Mme Schneider B., M. Scherer M.**

16. Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : le Maire

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'ancienneté acquise par M. Jean-Luc Keith, entrée en fonction dans la collectivité en date du 1^{er} avril 2000 comme Agent de salubrité,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2008 portant création du grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,

Considérant l'avis favorable en date du 08 mars 2011 de la commission administrative paritaire,

Considérant l'arrêté du 14 mars 2011 fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2011,

► **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe dans la commune de Mommenheim à compter du 1^{er} juillet 2011 en remplacement du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

**La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR**

17. Rue du Moulin : état d'avancement et travaux supplémentaires

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les élus que le chantier se déroule plutôt bien et les délais devraient être respectés.

Il présente le dossier et indique que des éléments imprévus se sont rajoutés pour la Communauté de Communes de la Région de Brumath pour un montant de 13 676,55 € HT.

Il précise que pour la Commune il y a également des surcoûts :

1 720 € HT pour le percement de la culée de pont

1 700 € HT pour la reprise de tampons

6 261 € HT pour la reprise de gouttières pour les maisons du n°7 au n°17

3 841,65 € HT pour le prolongement en souterrain duréseau FT

2 143,51 € HT pour la reprise d'un regard eau potable du Comptoir Agricole

A la demande de Mme Heitz, le Maire présente le projet de raccordement au réseau collectif des habitations qui jusqu'à présent ont un fonctionnement en assainissement individuel du fait qu'elles se situent entre les 2 passages à niveau.

Il explique que lors des travaux, une ancienne conduite d'eau potable a été mise à jour. Celle-ci appartient au SDEA et passe sous la voie ferrée.

Le maître d'œuvre des travaux a indiqué que cette conduite pourrait être utilisée pour créer un réseau d'assainissement collectif servant aux habitations situées entre les 2 barrières SNCF.

Le coût de ces travaux a été évalué à 100 000 € pour 10 maisons.

Le Maire précise qu'une réunion a été organisée le 31 mars 2011 afin de présenter ce projet aux riverains.

Il indique aux élus qu'il a déjà sollicité le Conseil Général et l'Agence de l'Eau afin de savoir si ce type de travaux peut faire l'objet de subvention.

Néanmoins, il précise que la Commune ne peut pas supporter seule l'entière charge des travaux ; tous ceux qui trouvent un intérêt à ces travaux doivent y participer financièrement.

Le Maire indique qu'une nouvelle réunion est prévue lundi 18 avril 2011 à 20h00 en mairie.

A la demande de M. Muller, le Maire précise que l'Agence de l'Eau et du Conseil Général n'ont pas encore répondu. Le Conseil Général a indiqué que dans le principe ce dossier est subventionnable mais il y a des délais administratifs à respecter.

Par ailleurs il précise que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre puis d'une consultation d'entreprises et d'un marché de travaux nécessitant quelques mois encore.

Mme Munchenbach-Keller et Mme Heitz se font le relais des craintes des personnes qui se sont adressées à elles.

M. Klein précise que les travaux situés en partie privative seront complètement à la charge des riverains.

Le Maire indique que la Commune pourrait prendre à sa charge 1/3 du montant des travaux et les riverains 2/3.

A la demande de M. Fleck, le Maire précise que les problèmes de M. Hartheiser, M. Schneider et M. Meyer sont réglés : l'entreprise a réalisé les travaux conformément aux souhaits de chacun.

A la demande de Mme Munchenbach-Keller, le Maire précise que les habitations entre les 2 passages à niveau n'ont jamais pu être raccordées au réseau d'assainissement collectif du fait de l'impossibilité de mettre en place un réseau gravitaire.

A la demande de Mme Mathern, le Maire précise que la conduite du SDEA est dans un état plutôt correct et qu'elle était utilisée pour l'eau potable.

Le Maire sollicite l'avis des élus sur ces travaux : ils sont à l'unanimité d'accord pour que le projet soit étudié de manière plus précise.

A la demande de Mme Mathern, le Maire précise que si l'un des riverains n'adhère pas au projet, cela bloque tout le projet.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 11 mai 2010 approuvant le projet d'aménagement de la rue du Moulin par la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Il rappelle que l'offre mieux-disante après négociations est celle de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant total de 464 425,17 € HT.

Le Maire détaille le montant à la charge de la Commune :

- 39 077,67 € HT pour les travaux d'assainissement pluvial séparatif
- 33 210,29 € HT pour les travaux d'enfouissement téléphonique

Suite à la demande des riverains, le Maire informe les élus que des travaux supplémentaires sont à prévoir. Il s'agit :

- de travaux d'enfouissement du réseau France Télécom vers le stade pour un montant de 3 841,65 € HT,
- de travaux de raccordement des gouttières d'habitations de la rue du Moulin pour un montant de 6 261 € HT,
- de travaux de percement de la culée de pont pour un montant de 1 720 € HT,
- de travaux de raccordement des eaux pluviales du comptoir agricole au collecteur pluvial pour un montant de 2 143,51 € HT,
- de travaux de pose et dépose de regards d'assainissements pour un montant de 1 700 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** la réalisation des travaux supplémentaires à la charge de la Commune qui s'élève à un montant total de 15 666,16 € HT,

► **APPROUVE** le montant des travaux restant à la charge de la Commune qui s'élève à 87 954,12 € HT,

► **CHARGE** le Maire d'effectuer les modalités nécessaires auprès de la Communauté de Communes de la Région de Brumath pour prendre en compte ces travaux supplémentaires dans le marché,

► **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin pour les travaux d'assainissement et d'enfouissement du réseau France Télécom.

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR***

Divers

- Association Lire et Découvrir : le Maire informe les élus que l'association Lire et Découvrir a transmis à la Communauté de Communes de la Région de Brumath l'inventaire de ses biens afin de les transférer.
Il précise que 14 bénévoles se sont engagés pour faire fonctionner l'antenne de la Bibliothèque-Médiathèque de la Communauté de Communes de la Région de Brumath sur Mommenheim.
Le Maire remercie les membres de l'Association Lire et Découvrir qui durant 13 ans ont permis le fonctionnement de la bibliothèque de Mommenheim.
M. Bieth indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2011 la nouvelle équipe prendra le relais.
- Chemin des promeneurs : A la demande de M. Kuhn, le Maire précise que le chemin à l'arrière des propriétés est plutôt un sentier qu'un véritable chemin. Il n'est pas envisageable de créer une voie de circulation. Aucune sortie n'est autorisée sur ce fossé comblé.
- Elsasser Öwe: Mme Munchenbach-Keller indique que tout s'est très bien passé. Enthousiasme et succès étaient au rendez-vous.
Mme Harter précise que certaines personnes ont trouvé que cela s'est terminé trop tôt.
M. Kuhn indique que le spectacle s'est fini à 23h15 et trouve que cela était déjà suffisant.
- Travaux acoustiques de la Synagogue : A la demande de Mme Harter, le Maire précise que l'entreprise Geistel ne lui a toujours pas communiqué de date d'intervention. Durant les travaux, il n'y aura pas de salle mise à la disposition des associations.
- Décoration de Pâques : Le Maire remercie l'Association Cadre de vie - Embellissement pour la mise en place de la décoration.

Communications

- Tableau récapitulatif des dépenses
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables
- Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 27 janvier 2011
- Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 17 mars 2011

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Séance levée à 23h20

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	ABSENT Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	ABSENTE Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale	Bernadette MATHERN Conseillère Municipale
Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal		